

# HOMME CLÉ



Dans une société, l'homme clé peut être **tout collaborateur** dont les fonctions jouent un rôle incontournable dans le bon fonctionnement et le développement de l'entreprise.

## Votre réflexion :

Votre souhait est de vous **assurer contre la baisse de d'activité que peut entraîner le décès ou l'invalidité d'un de ces hommes clés** et de pérenniser l'activité de votre entreprise.

## Un plus pour votre entreprise :

- Protéger les savoir-faire et l'expertise des hommes-clés
- Assurer la survie de l'entreprise

## *La disparition d'un homme clé peut sérieusement mettre en péril l'entreprise qui doit faire face à :*

- La baisse de son chiffre d'affaires
- La perte de confiance de ses interlocuteurs (banques, fournisseurs, clients)

## *Ces événements peuvent entraîner :*

- La dévalorisation de l'entreprise
- Sa fermeture éventuelle

Contracter une garantie « homme clé » pour le compte d'un ou plusieurs collaborateurs essentiels au bon fonctionnement de votre entreprise, vous permet de compenser la perte d'exploitation qui serait liée à leur disparition.

## QUI EST COUVERT ?

La ou les personnes physiques considérées comme clé

## QUELLES GARANTIES ?

- ✦ Un capital garantie en cas de décès
- ✦ Un capital garanti en cas d'invalidité voire des garantie optionnelle telles que des Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire.

## QUI SOUSCRIT ET PERCOIT LE CAPITAL ?

La société

## QUIELLE FISCALITE ?

Les cotisations de l'assurance « homme clé » sont payées par l'entreprise et fiscalement déductibles pour elle (selon les dispositions en vigueur).

**L'assurance homme clé est donc la garantie incontournable afin que votre entreprise reste pérenne quoi qu'il arrive. Notre qualité de courtier, notre connaissance de l'entreprise et notre pouvoir de négociation nous permettent de vous proposer les garanties les mieux adaptées à vos besoins.**